

Tarifs de base – Réductions – Défraiements - Conditions

Le prix de la cotisation pour les membres masculins et féminins de chaque équipe de Braine Lacrosse est de 210,00 € pour la saison 2016-2017. Celle-ci comprend l'inscription au club, l'inscription à la Fédération Belge de Lacrosse, l'assurance, l'équipement vestimentaire (réversible, short [ces deux premiers uniquement valable pour les nouveaux membres depuis cette saison¹] et t-shirt), une balle, la logistique en tout genre,...

Les réductions sont calculées en fonction de la cotisation standard votée en fin de saison par le Conseil d'Administration mais les pourcentages de réductions restent d'application.

Le membre a la possibilité de payer en plusieurs mensualités fixées avec le Trésorier lors de l'inscription.

Des cas spécifiques peuvent se présenter néanmoins, le prix de la cotisation sera fixé par le Trésorier en fonction de la situation lors de l'inscription.

Cotisation standard

⇒ Membre² : 210,00 €

Cotisation dégressive pour les nouveaux membres arrivants en cours d'année³

⇒ Essai de 3 semaines⁴ : 000,00 €
 ⇒ Septembre : 210,00 €
 ⇒ Octobre : 196,80 €
 ⇒ Novembre : 183,60 €
 ⇒ Décembre : 170,40 €
 ⇒ Janvier : 157,20 €
 ⇒ Février : 144,00 €
 ⇒ Mars : 130,80 €
 ⇒ Avril : 117,60 €
 ⇒ Mai : 104,40 €
 ⇒ Juin : 91,20 €
 ⇒ Juillet : 000,00 €
 ⇒ Août : 000,00 €

Cotisation familles nombreuses⁵

⇒ 1^{er} enfant : 210,00 €
 ⇒ 2^{ème} enfant : 210,00 €
 ⇒ 3^{ème} enfant (= - 25%) : 157,50 €
 ⇒ 4^{ème} enfant et + (= - 30%) : 147,00 €

¹ Pv 2016-007, pt 2.

² pv 2015 – 006, pt 8.

³ Voir tableau dégressif.

⁴ Le nouveau membre dispose de 3 semaines non-interrompues d'essai gratuit, sa cotisation sera calculée en fonction de la date de fin de cet essai gratuit (pv 2016 – 001, pt 4).

⁵ pv 2013 – 006, pt 4.

Administrateur⁶

⇒ Administrateur joueur (= - 45 %) :	115,50 €
⇒ Administrateur non-joueur :	20,00 €

Staff des équipes⁷

⇒ Team Manager joueur (= - 20 %) ⁸ :	168,00 €
⇒ Team Manager non-joueur :	20,00 €
⇒ Head Coach joueur (= - 30%) ⁹ :	147,00 €
⇒ Head Coach non-joueur :	20,00 €
⇒ Assistant Coach 1 et + joueur (= - 20 %) ¹⁰ :	168,00 €
⇒ Assistant Coach 1 et + non-joueur :	20,00 €

Officiels

⇒ Referee Coordinator joueur (= - 20 %) :	168,00 €
⇒ Referee Coordinator non-joueur :	20,00 €
⇒ Umpire Coordinator joueur (= - 20 %) :	168,00 €
⇒ Umpire Coordinator non-joueur :	20,00 €

BLF Madatory Postions¹¹

⇒ Communication Coordinator joueur (= - 20 %) :	168,00 €
⇒ Communication Coordinator non-joueur :	20,00 €
⇒ Disciplinary Representative (men) joueur (= - 0 %) :	210,00 €
⇒ Disciplinary Representative (men) non- joueur :	20,00 €
⇒ Disciplinary Representative (women) joueur (= - 0 %) :	210,00 €
⇒ Disciplinary Representative (women) non- joueur :	20,00 €

Remboursement des frais de déplacements

⇒ Tarifs au kilomètre ¹² :	0,3456 €
⇒ Tarifs après 145 km ¹³ :	Remboursement par calcul forfaitaire du Trésorier

Staff & Autres fonctions – Condition & Avantage¹⁴

Tout membre joueur s'impliquant dans le staff (head coach, assistant coach & team manager) signera un accord d'engagement avec le club en début de saison. Ce document reprenant les droits et devoirs aura un but moral. En effet, il est compliqué de remplacer un bénévole en cours d'année.

⁶ L'Administrateur joueur ne pourra prétendre à une réduction qu'après sa première année de mandat définie d'AG à AG (pv 2013 – 006, pt 4).

⁷ Toute personne désirant s'investir comme membre du staff de Braine Lacrosse s'engagera pour une période de 1 saison. Un contrat sera présenté fixant les règles d'engagement (pv 2016 – 00 ?).

⁸ pv 2014 – 008, pt 4.

⁹ pv 2014 – 008, pt 4.

¹⁰ pv 2015 – 007, pt 8.

¹¹ Assemblée Générale BLF du 17 juillet 2016

¹² pv 2013 – 006, pt 5.

¹³ pv 2014 – 010, pt 5.

¹⁴ pv 2016 – 007, pt 3.

Le staff bénéficiera d'une réduction de cotisation en fonction de son poste si ce dernier reste en fonction durant toute la saison. En cas de départ avant la fin du « mandat », le bénévole n'aura nullement droit à cette réduction. La réduction sera reversée en fin de saison et donc le staff paiera en début d'année l'intégralité de la cotisation.

Condition de remboursement des cotisations membres¹⁵

Le club ne remboursera pas les cotisations excepté pour les personnes devant partir à l'étranger (ERASMUS/EXPATRIÉE) devant s'absenter 5 mois ou plus et les personnes blessées et ayant un certificat médical comprenant une période de 5 mois ou plus.

Dans le premier cas, le membre devra prévenir le Trésorier du club lors de son inscription (paiement de cotisation).

Dans le deuxième cas, le membre devra envoyer une copie du certificat médical au Trésorier du club et il sera remboursé en fonction du début de la période d'invalidité inscrit sur ce certificat.

Condition de remboursement des frais de déplacement

Tout Administrateur, staff, membre & personne extérieure pourra prétendre à un remboursement des frais de défraiement si ces déplacements sont bel et bien dus aux bons fonctionnements du club et jugés justifiables par le Trésorier.

Ces derniers devront remplir une note de frais sans quoi ils ne seront pas rembourser !

Exemple : déplacement en cas d'achat de matériel, de coaching, de recherche de nouveaux sites, de meeting BLF, d'arbitrage,...

Attention, tout membre et personne extérieure à l'association se déplaçant à l'extérieur pour jouer une rencontre/tournoi, s'entraîner, ... ne pourra pas prétendre à ce remboursement.

Note

Les réductions de cotisations ne sont pas cumulables. Seule la réduction la plus importante sera tenue en compte.

¹⁵ pv 2016 – 001, pt 4.